

BUDGET PRIMITIF 2019

Rapport de présentation



**Conseil Communautaire
du 12 février 2019**

SOMMAIRE

1	- LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2019.....	p 5
2	- VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2019.....	p 7
3	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL.....	p 9
	3.1 - VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	3.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	
	3.3 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	3.3.1 - Les reversements aux communes	
	3.3.2 - La contribution au FPIC	
	3.3.3 - Les frais financiers	
	3.3.4 - Les ressources humaines	
	3.3.5 - Les dépenses des domaines d'activité	
	3.3.6 - Les autres dépenses à caractère général	
4	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS.....	p 28
5	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES.....	p 29
6	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES ZONES ECONOMIQUES.....	p 30
7	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU.....	p 31
8	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT.....	p 32
9	- L'INVESTISSEMENT.....	p 35
	9.1 - VUE D'ENSEMBLE : L'INVESTISSEMENT PAR BUDGETS ET PAR DOMAINES D'INTERVENTION	
	9.2 - SUR L'INVESTISSEMENT : LES PRIORITES ET POINTS FORTS DU BUDGET 2019	
	9.3 - LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION	
	9.4 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	
10	- LA GESTION DE LA DETTE.....	p 42
11	- LE BUDGET 2019 DE LA GESTION DES DECHETS (annexe).....	p 44

1- LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2019

Après un an de fonctionnement, Vienne Condrieu Agglomération s'apprête à voter son deuxième budget, conformément aux orientations arrêtées par le Conseil communautaire le 18 décembre dernier dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

Même si quelques ajustements ont été apportés au cours de sa construction, le budget primitif 2019 s'inscrit donc dans le droit fil des quatre grandes ambitions qui figurent au projet d'agglomération de Vienne Condrieu Agglomération :

- Une agglomération qui porte un projet partagé,
- Un territoire qui cultive l'excellence,
- Un territoire fort de ses équilibres,
- Une agglomération qui ambitionne, pour tous, un haut niveau de service.

Ces grandes ambitions trouvent leur déclinaison dans des objectifs et une stratégie d'action, mais elles doivent aussi être servies par une stratégie financière.

1° La stabilité fiscale

Le premier objectif du « projet partagé » fixe un cap très fort : « *se donner les moyens de nos ambitions sans augmenter la fiscalité* ».

C'est ainsi que le budget 2019 a été construit avec ce préalable : la stabilité fiscale.

Il n'est donc pas prévu d'augmentation des taux de fiscalité sur les ménages et les entreprises (hors décisions antérieurement prises en matière d'harmonisation des taux).

De même les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères adoptés en 2018 resteraient inchangés (hors harmonisation pour Condrieu et St-Romain en Gal), tout en assurant l'équilibre du budget de la gestion des déchets.

2° Le maintien à niveau de la capacité d'autofinancement de l'investissement

Les ambitions portant sur un territoire qui « cultive l'excellence » et « un haut niveau de service » supposent que l'agglomération puisse mettre en œuvre une politique d'investissement soutenue pour équiper le territoire et développer son attractivité.

La condition de cette capacité d'investissement repose principalement sur le maintien à niveau de l'autofinancement.

Ici la notion d'épargne nette sur le budget principal (qui concentre aussi les besoins de financement des budgets annexes), est déterminante.

Rappelons que l'épargne nette résulte de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, une fois déduit le remboursement du capital de la dette.

Dans la prévision budgétaire 2019 :

- L'épargne brute sur le budget principal s'élève à 5 636 000 € contre 5 066 000 € au budget 2018, ce qui permet d'absorber la montée en charge du remboursement du capital de la dette ;
- L'épargne nette s'élève à 2 008 000 € contre 1 812 000 € au budget 2018.

Ainsi, par une gestion rigoureuse du budget de fonctionnement, l'agglomération maintient et améliore même son niveau d'autofinancement de l'investissement en 2019.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent 58 582 700 €, soit une progression de + 1,62 % par rapport à 2018. Elles permettront la continuité d'action dans les compétences de la communauté d'agglomération et le respect des engagements pris dans les différents domaines d'intervention.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 64 218 700 €, soit une progression de + 2,40% par rapport à 2018.

3° Un budget d'investissement qui se veut à la hauteur des enjeux du territoire

Au budget primitif 2019, les crédits de paiement mis en place pour l'investissement s'élèvent à 20 972 000 €, contre 25 413 000 € au budget primitif 2018 (budget principal + budgets annexes).

La diminution par rapport à l'année précédente est toutefois à relativiser :

- Certains grands projets tels que la modernisation-extension de la station d'épuration de Vienne sud sont désormais achevés, ce qui permet de ramener la voilure du budget d'investissement sur l'assainissement à un niveau plus « normal » ;
- De nombreux projets budgétés en 2018 sont encore en cours de réalisation et feront l'objet de reports de crédits de paiement sur l'exercice 2019.

Parallèlement, le recours à l'emprunt (tous budgets) passe de 12 720 000 € en 2018 à 10 181 000 € en 2019.

Les investissements prévus en 2019 (hors opérations d'ordre) se décomposent entre :

- 14 063 000 € pour le budget principal,
- 6 909 000 € pour les budgets annexes.

Comme cela est développé dans le chapitre 9 du présent rapport, l'ensemble des domaines d'intervention est servi :

- L'économie et le tourisme,
- L'aménagement du territoire et la rénovation urbaine,
- Les transports et les déplacements,
- L'environnement et la gestion des déchets,
- La voirie communautaire et les infrastructures,
- L'assainissement, les eaux pluviales et les rivières,
- Les équipements sportifs,
- La petite enfance et le service de téléalarme,
- La politique de l'habitat,
- La maintenance du patrimoine, l'informatique et l'administration générale.

Les investissements budgétés portent à la fois sur des programmes annuels de maintien à niveau des équipements et du patrimoine, l'accompagnement des communes dans leurs projets urbains (PLU, voirie, réseaux), la poursuite d'opérations structurantes pour l'avenir (voie verte en encorbellement sur les quais, station de mobilité territoriale, conteneurs enterrés, nouvelles zones économiques) et le démarrage d'opérations nouvelles innovantes (acquisition de bus et de camions bennes alimentés au gaz naturel pour véhicules).

2 - VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2019

LE BUDGET GLOBAL

(Inscriptions totales, y compris opérations d'ordre)

	BP 2019	
	Fonctionnement	Investissement
BUDGET PRINCIPAL	64 388 700 €	18 769 000 €
BUDGET TRANSPORTS	11 260 000 €	3 500 000 €
IMMOBILIER D'ENTREPRISES	545 300 €	1 101 000 €
ZONES ECONOMIQUES	1 875 100 €	1 827 000 €
ASSAINISSEMENT	7 330 000 €	3 146 000 €
BASE DE LOISIRS	200 800 €	717 000 €
S/TOTAL	85 599 900 €	29 060 000 €
TOTAL	114 659 900 €	

Ce tableau donne une vue globale du budget, avec l'ensemble des inscriptions budgétaires, c'est-à-dire :

- les opérations réelles,
- les opérations d'ordre,
- les opérations en double compte entre le budget principal et les budgets annexes.

S'il n'exprime pas une vision « précise » du budget (ce qui aurait nécessité un retraitement des opérations d'ordre et des opérations en double compte), ce tableau donne néanmoins « la voilure générale du budget » de la communauté d'agglomération.

On constate donc une stabilité globale du budget, puisque les 114 659 900 € du BP 2019 sont à comparer aux 114 342 700 € du BP 2018.

2 - VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2019 (suite)

L'EPARGNE BRUTE ET NETTE PAR BUDGET

	Budget principal	Transports	Immobilier d'entreprises	Assainissement	Base de loisirs
+ Recettes réelles de fonctionnement	64 218 700 €	11 218 000 €	529 300 €	6 774 000 €	146 800 €
- Dépenses réelles de fonctionnement	58 582 700 €	10 260 000 €	280 300 €	4 571 400 €	73 800 €
= Epargne brute (RRF-DRF)	5 636 000 €	958 000 €	249 000 €	2 202 600 €	73 000 €
- Remboursement du capital de la dette	3 628 000 €	135 000 €	170 000 €	1 365 000 €	73 000 €
= Epargne nette	2 008 000 €	823 000 €	79 000 €	837 600 €	0 €

L'épargne est un indicateur important de la marge de manœuvre budgétaire d'une collectivité.

C'est un des éléments de la capacité d'autofinancement de l'investissement.

Nota : le budget annexe des zones économiques, qui obéit à une comptabilité de stocks, n'a pas vocation à dégager de l'épargne et n'est donc pas présenté dans ce tableau.

3 –

**LE FONCTIONNEMENT
DU BUDGET PRINCIPAL**

3.1 – VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

RECETTES		DEPENSES	
• Recettes fiscales	27 454 000 €	• Reversements aux communes	15 449 000 €
• Compensations issues de la réforme de la TP	9 610 000 €	• Contribution FPIC	590 000 €
• Dotations de l'Etat	7 175 000 €	• Frais financiers	774 000 €
• TEOM	9 160 000 €	• Ressources humaines	18 577 300 €
• Attributions comp. négatives	157 000 €	• Dépenses des domaines d'activités	21 360 640 €
<hr/>	<hr/>	• Autres dépenses à caractère général	1 831 760 €
S/Total recettes principales.....	53 556 000 €		
• Recettes des domaines d'activités	8 291 700 €		
• Autres remboursements	2 371 000 €		
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
S/Total recettes réelles.....	64 218 700 €	S/Total dépenses réelles.....	58 582 700 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions d'équipement	170 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	3 200 000 €
		• Op. d'ordre virement sect. invt.	2 606 000 €
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL RECETTES.....	64 388 700 €	TOTAL DEPENSES.....	64 388 700 €

Ce tableau donne **une présentation par « grands postes »** de la section de fonctionnement du budget principal.

L'ensemble de ces « grands postes » de recettes et de dépenses est ensuite explicité en détail dans les chapitres qui suivent.

3.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les recettes de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 64 388 700 € contre 62 883 000 € en 2018.

Elles se décomposent entre :	<u>BP 2018</u>	<u>BP 2019</u>
- les recettes dites « principales »	52 098 000 €	53 556 000 €
- les recettes des domaines d'activités	8 291 000 €	8 291 700 €
- les remboursements de personnel et de frais des budgets annexes	2 324 000 €	2 371 000 €
	<hr/>	<hr/>
soit un S/Total de recettes réelles	62 713 000 €	64 218 700 €
- les recettes d'ordre	170 000 €	170 000 €
	<hr/>	<hr/>
TOTAL des recettes	62 883 000 €	64 388 700 €

3.2.1 - LES RECETTES PRINCIPALES

Dans les « recettes principales » nous avons :

1. <u>les recettes « fiscales »</u> , avec :	<u>BP 2018</u>	<u>BP 2019</u>
- la cotisation foncière des entreprises (CFE)	10 410 000 €	10 830 000 €
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	5 366 000 €	5 780 000 €
- la taxe d'habitation (transférée des départements)	8 566 000 €	8 727 000 €
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (transférée de la région)	40 000 €	42 000 €
- le produit additionnel au foncier non bâti	95 000 €	105 000 €
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	840 000 €	870 000 €
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	1 000 000 €	1 100 000 €

Pour les recettes fiscales (transférées suite à la réforme de la TP), les hypothèses ont été retenues de façon prudentielle en prenant pour appui l'évolution constatée en 2018 :

Une croissance des bases de 3 % sur la taxe d'habitation (2% au titre du coefficient d'actualisation lié à l'inflation et 1 % au titre de la croissance physique des bases), une croissance des bases de 4 % sur la cotisation foncière des entreprises (2% au titre du coefficient d'actualisation lié à l'inflation et 2% au titre de la croissance physique des bases).

Pour la CVAE acquittée par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 000 €, la prévision est établie au regard des informations communiquées par la Direction Générale des Finances Publiques, soit un produit prévisionnel de 5,78 M€, en augmentation de 2,35% par rapport au montant perçu en 2018.

Pour la taxe sur les surfaces commerciales, la prévision proposée est de 1,1 M€, en augmentation de 2,95% par rapport au produit encaissé en 2018.

2. Les dotations et allocations de compensation

Elles s'élèvent au total à 9 610 000 €.

Les dotations de compensation liées à la réforme de la taxe professionnelle comprennent le FNGIR (5 800 000 €) et la DCRTP (3 200 000 €). Portées par la communauté d'agglomération (en recette comme en dépense) pour l'ensemble des 30 communes, ces dotations sont estimées au même niveau que les montants perçus en 2018.

A ces dotations s'ajoutent les allocations destinées à compenser les exonérations décidées par l'Etat sur les différentes taxes locales (610 000 €). Elles sont également estimées au même niveau qu'en 2018.

3.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

3. Les dotations de fonctionnement de l'Etat

Elles sont estimées à 7 175 000 € en 2019 contre 7 365 000 € en 2018.

Ces dotations se décomposent en deux parts : la dotation d'intercommunalité estimée à 780 000 € et la dotation de compensation de la suppression de la part salaires de l'ex TPU estimée à 6 395 000 €, en baisse de 2% par rapport au montant perçu en 2018.

4. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Le produit de la TEOM devrait s'élever à 9 160 000 € en 2019 contre 8 894 000 € prévus en 2018.

Il est estimé avec une croissance des bases de 2,5% et sans augmentation des taux d'imposition. L'objectif est d'équilibrer le coût du service, comme en 2018.

5. Les attributions de compensation négatives

Elles s'élèvent à 157 000 €. Il s'agit des reversements opérés par certaines communes dans le cadre des transferts de compétences, suite à l'évaluation des transferts de charges par la CLECT.

3.2.2 - LES RECETTES DES DOMAINES D'ACTIVITES

Elles sont constituées des recettes d'exploitation et des financements externes reçus pour chaque domaine d'activités :

	<u>BP 2018</u>	<u>BP 2019</u>
- Economie et tourisme	172 500 €	164 800 €
- Emploi, formation, insertion.....	418 400 €	343 700 €
- Aménagement urbain et habitat	89 400 €	94 400 €
- Cohésion sociale et politique de la ville	191 500 €	216 700 €
- Petite enfance	4 365 600 €	4 493 300 €
- Jeunesse	91 000 €	85 000 €
- Service de téléalarme	780 000 €	810 000 €
- Politiques territoriales	38 000 €	38 000 €
- Equipements sportifs.....	133 000 €	132 500 €
- Piscines	246 000 €	245 500 €
- Environnement	38 000 €	0 €
- Gestion des déchets	1 727 600 €	1 667 800 €
	<hr/>	<hr/>
TOTAL.....	8 291 000 €	8 291 700 €

Les explications sur ces recettes sont données au chapitre 3.3.5 avec la présentation des dépenses par domaine d'activités.

3.3 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 64 388 700 € en 2019 contre 62 883 000 € en 2018.

Elles se décomposent entre les grands postes suivants :

	<u>BP 2018</u>	<u>BP 2019</u>
- les versements aux communes	15 827 000 €	15 449 000 €
- la contribution au FPIC	864 000 €	590 000 €
- les frais financiers	772 000 €	774 000 €
- les dépenses liées aux ressources humaines	17 583 800 €	18 577 300 €
- les dépenses des domaines d'activités	20 903 900 €	21 360 640 €
- les autres dépenses à caractère général	1 696 300 €	1 831 760 €
	<hr/>	<hr/>
soit un S/Total de dépenses réelles	57 647 000 €	58 582 700 €
- les opérations d'ordre	5 236 000 €	5 806 000 €
	<hr/>	<hr/>
Total des dépenses	62 883 000 €	64 388 700 €

3.3.1 - Les versements aux communes

L'enveloppe de 15 449 000 € (contre 15 827 000 € en 2018) est constituée de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération aux communes.

Le montant prévu en 2019 est celui fixé par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) lors de sa réunion du 19 juin 2018 et arrêté par le Conseil communautaire le 27 juin 2018.

Pour rappel, le calcul de l'attribution de compensation a été réalisé en tenant compte des objectifs suivants :

- La neutralité budgétaire pour les communes dans le passage en FPU,
- Le respect et la pérennisation des mécanismes de solidarité mis en place antérieurement par les deux intercommunalités.

3.3.2 - La contribution au FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes)

La part intercommunale de la contribution au FPIC en 2019 a été évaluée à 590 000 €, c'est-à-dire au même niveau que le montant notifié en 2018 en l'absence d'éléments d'information complémentaires pour 2019.

3.3.3 - Les frais financiers

Il s'agit des intérêts de la dette (existante au 1^{er} janvier 2019 et emprunts nouveaux mobilisables en 2019), des ICNE et des frais financiers liés à la ligne de trésorerie de l'agglomération.

La prévision pour 2019 s'élève à 774 000 € contre 772 000 € en 2018.

3.3 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

3.3.4 - Les dépenses liées aux ressources humaines

Les dépenses liées au personnel s'élèvent globalement à 18 577 300 € en 2019 contre 17 583 800 € en 2018.

Ces dépenses se décomposent comme suit :

- la rémunération du personnel proprement dit 17 906 000 €
- les autres dépenses centralisées liées au personnel 671 300 €

La masse salariale du personnel connaît ainsi une évolution « brute » de + 5,62% (+ 953 000 €).

A noter que cette masse salariale est atténuée en recettes par les remboursements de traitements qui proviennent des budgets annexes, pour un montant global de 2 211 000 €. Si on déduit ces remboursements, l'évolution de la masse salariale propre au budget principal est de + 4,9% (+ 735 000 €).

L'augmentation la plus importante porte sur le secteur de la petite enfance, dont les effectifs sont contraints par les taux d'encadrement. Ce secteur nécessite un ajustement de l'enveloppe destinée aux remplacements et un ajustement des effectifs pour servir l'élargissement de l'offre d'accueil aux familles prévue dans le nouveau schéma de la petite enfance.

Par ailleurs, des crédits dégagés pour des actions nouvelles, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, sont en partie affectés aux dépenses de personnel : création d'un poste pour servir l'amélioration de la politique relative à l'informatique dans les écoles et consolidation du demi-poste chargé de la lutte contre l'ambrosie.

En ce qui concerne **les « autres dépenses centralisées liées au personnel »**, elles sont constituées par le budget de la formation (108 000 €), les prestations relatives à la politique sociale du personnel (439 000 €) et des dépenses diverses pour 124 300 € (médecine du travail, charges liées au personnel handicapé, annonces – insertions, indemnités des régisseurs, plan de déplacement d'administration, etc.).

3.3.5 - Les dépenses des domaines d'activités

Il s'agit des crédits dédiés aux actions, hors dépenses de personnel et opérations d'ordre.

Ces dépenses sont explicitées en détail dans les pages suivantes :

	<u>BP 2018</u>	<u>BP 2019</u>
- Economie, tourisme, Jazz à Vienne.....	2 008 400 €	1 914 320 €
- Subventions d'équilibre à l'immobilier d'entreprises et zones	250 000 €	226 100 €
- Subventions d'équilibre à la base de loisirs de Condrieu		137 800 €
- Emploi, formation, insertion.....	661 000 €	633 400 €
- Aménagement du territoire.....	382 000 €	389 700 €
- Politique de l'habitat	443 100 €	568 100 €
- Cohésion sociale et politique de la ville	559 100 €	507 900 €
- Petite enfance	1 256 400 €	1 379 100 €
- Jeunesse	50 000 €	54 000 €
- Service de téléalarme	141 000 €	147 000 €
- Politiques territoriales	165 900 €	175 900 €
- Voirie communautaire	1 543 300 €	1 723 850 €
- Eaux pluviales et rivières	643 000 €	720 000 €
- Equipements sportifs.....	519 100 €	507 100 €
- Piscines	567 900 €	559 700 €
- Subvention d'équilibre au budget des transports.....	1 120 000 €	1 120 000 €
- Environnement, nature, plan climat	249 900 €	256 000 €
- Gestion des déchets	7 114 700 €	7 084 570 €
- Maintenance du patrimoine et moyens techniques.....	376 100 €	374 400 €
- Soutien aux évènements intercommunaux.....	64 000 €	76 000 €
- Fourrière animale	38 000 €	45 700 €
- Contribution au service incendie.....	2 751 000 €	2 760 000 €
	<hr/>	<hr/>
TOTAL.....	20 903 900 €	21 360 640 €

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Dans cette présentation détaillée, il s'agit des crédits dédiés aux actions, hors dépenses de personnel et opérations d'ordre.

L'ECONOMIE, LE TOURISME, JAZZ A VIENNE

Les dotations proposées pour cet ensemble s'élèvent à 1 914 320 € en 2019 (contre 2 008 400 € en 2018).

Elles se décomposent comme suit :

- Développement économique288 820 €
- Développement touristique941 000 €
- Soutien à Jazz à Vienne684 500 €

S'agissant du développement économique, on trouve ici les cotisations à diverses structures qui participent au soutien à la création, à l'implantation et au développement des entreprises (106 720 €), les moyens d'action pour le soutien au développement du commerce (96 500 €), une enveloppe dédiée à la promotion économique (20 000 €), ainsi que les charges de gestion de l'espace Saint Germain (13 000 €) et de fonctionnement du service (3 500 €). Dans le secteur de l'agriculture, sont prévus le partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour le poste d'animation territoriale (30 000 €), les subventions aux organismes de soutien à la profession agricole (4 500 €), les crédits relatifs à l'opération « Un fruit à la récré » (13 000 €) et l'adhésion au GIP administrant le fonds départemental d'investissements agricoles et agro-alimentaires de l'Isère (1 600 €).

Pour le tourisme, l'essentiel porte sur la subvention attribuée à l'Office de tourisme à Vienne (750 000 €). A cela s'ajoutent le reversement de la taxe de séjour à l'Office de tourisme (144 000 €) et de la part additionnelle au département (16 000 €), ainsi que des moyens pour la gestion de la taxe de séjour et le contrôle de gestion de l'OT (6 000 €). Des crédits sont également inscrits pour tenir compte des préconisations du nouveau schéma de développement touristique et pour soutenir l'association Vitis Vienna (25 000 €).

Concernant Jazz à Vienne, l'essentiel concerne la subvention de Vienne Condrieu Agglomération à l'EPIC (667 000 €), à laquelle s'ajoute une provision pour l'accueil du forum régional du jazz (15 000 €) et un crédit pour le contrôle de gestion (2 500 €).

Les recettes s'élèvent à 164 800 €, il s'agit pour l'essentiel du produit de la taxe de séjour.

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

L'EMPLOI, LA FORMATION, L'INSERTION

Les dotations s'élèvent à 633 400 € en 2019 (contre 661 000 € en 2018).

Avec trois thématiques :

- L'emploi / formation 183 200 €
- L'insertion des publics en difficulté..... 450 200 €

Sur l'emploi – formation, l'essentiel porte sur les cotisations aux Missions Locales (Isère Rhodanienne : 112 000 € et Rhône Sud : 24 000 €), le soutien à l'Ecole de la 2^{ème} Chance (30 000 €) et l'appel à projet sur l'Economie Sociale et Solidaire en partenariat avec le département de l'Isère (5 000 €). A cela s'ajoutent les moyens dédiés précédemment par la Région de Condrieu au Fonds d'Aide aux Jeunes (2 600 €) et diverses dépenses de gestion.

S'agissant de l'insertion des publics en difficulté, il s'agit :

- des marchés de prestation des référents de parcours du PLIE (316 000 €),
- de crédits pour un diagnostic sur la mobilité d'accès à l'emploi (8 000 €),
- de crédits pour l'intercesseur emploi/entreprise sur l'ensemble du territoire (55 000 €),
- de crédits pour des actions collectives et aides individuelles (65 000 €),
- des moyens de maintenance informatique (6 200 €).

Les recettes de fonctionnement de ce domaine d'intervention s'élèvent à 343 700 €. Il s'agit du financement du PLIE par le Fonds Social Européen (265 000 €), par le département de l'Isère (57 000 €) et par l'Etat (20 000 €), ainsi que la participation du département du Rhône au Fonds d'Aide aux Jeunes (1 700 €).

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les dotations s'élèvent à 389 700 € en 2019 (contre 382 000 € en 2018).

Avec les thématiques suivantes :

- La planification urbaine 18 000 €
- Les participations à des structures extérieures de planification 322 000 €
- Les charges de gestion de nos réserves foncières..... 17 900 €
- Les moyens d'exploitation du SIG..... 22 600 €
- Les charges relatives au portage foncier pour les communes 4 200 €
- Des dépenses diverses 5 000 €

La planification urbaine comprend les honoraires de la consultation architecturale (17 000 €) et la cotisation au CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement).

Concernant les structures extérieures de planification, l'essentiel porte sur notre participation au SCOT des Rives du Rhône (225 000 €). Le montant comprend également nos cotisations à l'Agence d'Urbanisme de Lyon (5 000 €), à l'Observatoire Foncier Partenarial de l'Isère (7 000 €), au Centre d'Echanges et de Ressources Foncières Rhône-Alpes (3 000 €), à la SAFER (3 000 €) et l'adhésion au Parc du Pilat (29 000 €). A cela s'ajoute une dotation de 50 000 € au titre du programme partenarial d'études avec l'Agence d'Urbanisme.

Les charges de gestion des réserves foncières portent sur le foncier (impôts 8 400 € et fais de publicité 3 000 €), les interventions de maintenance (5 000 €) et les fluides (1 500 €).

LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Les dotations s'élèvent à 568 100 € en 2019 (contre 443 100 € en 2018).

Avec les thématiques suivantes :

- la politique intercommunale de l'habitat 160 000 €
- le CLH 74 000 €
- le suivi animation de l'OPAH..... 47 000 €
- la convention Soliha (amélioration habitat rive droite) 18 500 €
- l'exploitation des aires d'accueil des gens du voyage 268 600 €

Les crédits prévus en matière de politique intercommunale de l'habitat portent essentiellement sur les études à engager pour faire le bilan et l'évaluation des deux PLH en cours et commencer l'élaboration d'un nouveau PLH (151 500 €). Les dépenses incluent également notre cotisation à l'ADIL (8 500 €).

Concernant le Contrat Local de l'Habitat (CLH), les dépenses portent sur notre participation à l'instance de pilotage sur l'hébergement en Isère-Rhodanienne (2 000 €), la subvention à RIVHAJ (45 000 €), l'accompagnement visant à finaliser un plan partenarial de la gestion de la demande sociale (21 000 €) et la participation aux frais généraux des bailleurs pour l'enregistrement de la demande de logement social (6 000 €).

Les recettes s'élèvent à 73 000 €, il s'agit des aides à l'ingénierie de l'ANAH (47 000 €) et de l'Etat au titre des actions contre la précarité énergétique (20 000 €) et de la participation des bailleurs au CLH (6 000 €).

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

LA COHESION SOCIALE ET LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les dotations s'élèvent à 507 900 € en 2019 (contre 559 100 € en 2018).

Avec les thématiques suivantes :

- le contrat de ville	305 000 €
- la réussite éducative	97 000 €
- l'atelier de santé ville / conseil local de santé mentale	5 500 €
- la prévention / sécurité	74 500 €
- le relais Oxyjeunes	7 900 €
- l'animation du fonds de participation des habitants	3 000 €
- des dépenses diverses	15 000 €

Concernant le contrat de ville, l'enveloppe budgétaire porte sur les actions (250 000 €) et sur l'aide à l'ingénierie locale pour les communes de Vienne, Chasse-sur-Rhône et Pont-Evêque (55 000 €).

Le budget alloué au programme de réussite éducative est composé essentiellement d'honoraires parcours individuels (83 500 €), auxquels s'ajoutent le financement des ateliers (11 500 €) et les frais de formation des acteurs (2 000 €).

Sur la prévention et la sécurité, nous avons la subvention aux associations Trait d'Union (28 000 €) et APRESS (39 000 €). A cela s'ajoutent les moyens d'action en matière de prévention de la délinquance sur les communes péri urbaines (7 500 €).

Les dépenses diverses se composent essentiellement de la subvention aux collèges (12 000 €), à laquelle s'ajoute la cotisation au Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (3 000 €).

Les recettes s'élèvent à 216 700 €. Elles portent sur le financement de la réussite éducative par l'Etat et la région (152 000 €), le financement par l'Etat du relais Oxyjeunes (11 400 €), de l'équipe projet Contrat de Ville (21 000 €) et du poste de coordonnateur de l'Atelier Santé Ville (30 000 €) et enfin la participation du CCAS de Vienne et de l'OPAC 38 à la logistique du conseil local de santé mentale (2 300 €).

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

LA PETITE ENFANCE

Les dépenses de fonctionnement hors personnel de ce secteur sont de 1 379 100 € en 2019 (contre 1 256 400 € en 2018).

Avec les thématiques suivantes :

	<u>BP 2019</u>
- le fonctionnement des structures d'accueil	1 027 600 €
- les subventions et participations versées	301 500 €
- le développement des ludothèques	50 000 €

Vienne Condrieu Agglomération est gestionnaire en direct de 13 établissements d'accueil de jeunes enfants, de 3 haltes garderies, de 9 relais d'assistantes maternelles et d'1 lieu d'accueil parents-enfants. Le budget de fonctionnement de ces structures s'élève à 1 027 600 €.

Les subventions versées sont de 301 500 €. Elles concernent nos participations aux ludothèques de Vienne et Pont-Evêque (181 500 €), aux 4 centres de loisirs 3-6 ans mis en place par la Région de Condrieu (89 000 €) et au financement du service de gestion des remplacements avec Vienne (31 000 €).

Par ailleurs, des crédits dégagés pour des actions nouvelles, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, sont en partie affectés au **développement de l'offre en matière de ludothèques** sur le territoire. Une enveloppe de 50 000 € est prévue, dont l'emploi reste à préciser en fonction de la politique qui sera définie.

Les recettes de fonctionnement de la petite enfance s'élèvent à 4 493 300 € en 2019 avec la ventilation suivante :

- participation des usagers	925 300 €
- participation de la CAF (PSU)	3 376 800 €
- financement CAF sur Contrat Enfance Jeunesse.....	191 200 €

LE SERVICE ESPACE JEUNESSE

Les crédits de fonctionnement hors personnel dédiés au service « Espace Jeunesse » s'élèvent à 54 000 € (contre 50 000 € en 2018).

Ils s'inscrivent en continuité d'action de la politique mise en place précédemment par la communauté de communes de la Région de Condrieu et se ventilent dans les actions suivantes :

- Anim'jeunes (sorties, activités, camps d'été) :	33 800 €
- Transports :	11 000 €
- Moyens généraux :	9 200 €

Les moyens dédiés aux Anim'jeunes comprennent le coût des sorties et des activités, l'achat ou la location de matériel d'animation, l'alimentation, etc.

Les recettes de fonctionnement de ce service s'élèvent à 85 000 €, avec les subventions de la CAF (65 000 € au titre de la PSU, du contrat enfance et du dispositif fonds publics et territoire) et les participations des familles aux activités (20 000 €).

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

LE SERVICE DE TELEALARME

Les crédits de fonctionnement hors personnel sont de 147 000 € en 2019 (contre 141 000 € en 2018).

Il s'agit des dépenses d'exploitation du service (22 000 €), de la convention avec le SDIS (115 000 €) et de la maintenance informatique (10 000 €).

A ces dépenses directes s'ajoutent les charges du personnel affecté à la maintenance des équipements auprès des abonnés.

L'ensemble de ces coûts est équilibré par les redevances acquittées par les abonnés (810 000 €).

LES POLITIQUES TERRITORIALES

L'enveloppe budgétaire de cette thématique est de 175 900 € en 2019 (contre 165 900 € en 2018).

Avec la ventilation suivante :

- Participation au Pôle Métropolitain120 000 €
- Actions en résonance aux événements culturels métropolitains ... 20 000 €
- Dépenses diverses (dont le Jazz Day)10 300 €
- Moyens pour le Conseil de développement.....6 000 €
- Moyens des services du PSDT19 600 €

S'agissant de notre participation au Pôle Métropolitain, celle-ci est stable par rapport à 2018. Elle est également à minorer du remboursement en recettes des personnels mis conventionnellement à disposition du pôle (38 000 €).

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Les dotations de fonctionnement dédiées à la voirie en 2019 sont de 1 723 850 € (contre 1 543 300 € en 2018).

Avec les thématiques suivantes :

- les interventions directes de l'agglo sur la voirie.....485 500 €
- les conventions de gestion avec les communes.....1 033 000 €
- les dépenses de gestion et d'entretien des zones économiques 162 350 €
- les autres dépenses de gestion (espaces extérieurs, etc.).....43 000 €

Pour les interventions directes de l'agglo sur la voirie, nous avons les travaux d'entretien proprement dits (287 000 €), l'élimination des déchets de voirie (120 000 €), diverses dépenses de gestion (41 500 €) et l'entretien de la Via Rhôna (37 000 €).

LES EAUX PLUVIALES ET LES RIVIERES

Les dotations sont de 720 000 € en 2019 (contre 643 000 € en 2018).

Avec 2 volets :

- les eaux pluviales 325 000 €
- les rivières 395 000 €

S'agissant des eaux pluviales, la plus grosse somme concerne la contribution du budget principal au budget annexe de l'assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales sur les réseaux unitaires (237 000 €). A cela s'ajoutent une dotation de 35 000 € pour l'entretien des réseaux séparatifs et la participation de 53 000 € au SYSEG, syndicat des eaux auquel Vienne Condrieu Agglomération adhère pour les communes de Loire-sur-Rhône, Echallas et St-Romain-en-Gier.

Sur les rivières, nous avons les contributions au nouveau syndicat de rivières SIRRA (383 000 €) et au syndicat du Gier Rhodanien (12 000 €).

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Les dépenses de fonctionnement des équipements sportifs, hors personnel, s'élèvent à 507 100 € en 2019 (contre 519 100 € en 2018).

Elles concernent les charges d'eau, d'électricité, de fuel, de maintenance et diverses charges de gestion des 3 stades, des 7 gymnases, de la halle sportive, du stand de tir, du boulodrome et du ponton de l'île Barlet, pour un montant de 456 100 €.

A cela s'ajoutent des participations versées pour l'utilisation du gymnase de Vienne par le collège Ponsard et le remboursement aux collèges du transport des élèves vers les stades et les piscines (51 000 €).

Les recettes s'élèvent à 132 500 €. Il s'agit principalement de la participation de la région et des départements pour l'utilisation des gymnases par les scolaires.

LES PISCINES

Les dépenses de fonctionnement des piscines, hors personnel, s'élèvent à 559 700 € en 2019 (contre 567 900 € en 2018).

Avec la ventilation suivante :

- Stade nautique de St Romain en Gal 385 000 €
- Piscine d'Eyzin Pinet..... 54 900 €
- Participations et dépenses diverses 119 800 €

Les dépenses d'exploitation des piscines portent sur les consommations d'eau, d'électricité et de gaz, le gardiennage, la maintenance, et diverses autres dépenses de gestion.

Les participations concernent le remboursement à la piscine de Loire sur Rhône de l'accès des scolaires de la commune de Chasse sur Rhône (16 000 €) et le remboursement aux communes des frais liés à la pratique de la natation des scolaires (97 000 €).

Les recettes des piscines s'élèvent à 245 500 € avec pour l'essentiel le produit des entrées (221 000 €), les locations (10 000 €) et autres produits d'exploitation (14 500 €).

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

L'ENVIRONNEMENT, LA NATURE, LE PLAN CLIMAT

Les dotations de cette thématique s'élèvent à 256 000 € en 2019 (contre 249 900 € en 2018).

Avec la ventilation suivante :

- La charte forestière 18 000 €
- L'entretien des sentiers 6 600 €
- La lutte contre l'ambrosie 35 000 €
- La surveillance de la qualité de l'air 15 500 €
- Le plan climat air énergie territorial (PCAET) 139 900 €
- Des participations diverses (communes et subvention CONIB) 41 000 €

S'agissant du PCAET, l'enveloppe comprend notamment l'assistance à maîtrise d'ouvrage du programme TEPOS (49 000 €), l'actualisation du PCAET au nouveau périmètre de la communauté d'agglomération (35 000 €), l'accompagnement à la création de réseaux de chaleur (10 000 €), la convention de partenariat avec l'ADEIR sur le projet Greencycle (7 500 €), la convention d'accompagnement de l'AGEDEN (26 000 €) et la convention de partenariat avec l'agence Auvergne Rhône Alpes Energie Environnement (AURA-EE) sur la démarche TEPOS (6 000 €).

LA GESTION DES DECHETS

Les dotations de fonctionnement, hors dépenses de personnel, de la gestion des déchets s'élèvent à 7 084 570 € en 2019 (contre 7 114 700 € en 2018).

Avec la ventilation suivante :

- Marchés de collecte des ordures ménagères 1 335 000 €
- Marchés de collecte et tri sélectif 350 000 €
- Gestion et collecte des points d'apport volontaire du verre 126 670 €
- Gestion et collecte des points d'apport volontaire des emballages 326 000 €
- Gestion et collecte des points d'apport volontaire de papier 65 500 €
- Collecte des marchés forains de Vienne 60 000 €
- Collecte des cartons des professionnels 6 600 €
- Collecte en porte à porte des emballages 103 500 €
- Gestion des déchèteries 1 795 000 €
- Entretien des bacs et points d'apport volontaire 91 900 €
- Gestion des véhicules de collecte en régie 204 700 €
- Transfert et traitement des ordures ménagères 2 483 000 €
- Post exploitation du centre d'enfouissement technique 110 400 €
- Dépenses diverses de gestion 26 300 €

Le budget global de la gestion des déchets et son financement est explicité dans la présentation annexée aux pages 44 et 45 du présent rapport.

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

Les recettes d'exploitation (hors fiscalité) de la gestion des déchets s'élèvent à 1 667 800 € avec la décomposition suivante :

- redevances spéciales.....530 500 €
- revente des matériaux.....337 400 €
- participations des éco des organismes.....799 900 €

LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE ET LES MOYENS TECHNIQUES

Les dépenses de fonctionnement de cette thématique s'élèvent à 374 400 € en 2019 (contre 376 100 € en 2018).

Avec la ventilation suivante :

- la maintenance et la gestion des bâtiments administratifs et techniques 191 000 €
- la gestion du parc de véhicules 168 200 €
- les autres moyens de service divers 15 200 €

Dans la maintenance des bâtiments, on trouve à la fois les consommations d'énergie et l'entretien.

Dans la gestion du parc des véhicules, on trouve le carburant et l'entretien des véhicules légers, utilitaires et techniques.

LE SOUTIEN AUX EVENEMENTS INTERCOMMUNAUX

La dotation pour cette thématique est de 76 000 € en 2019 (contre 64 000 € en 2018).

Dans les manifestations de rayonnement communautaire, on trouve essentiellement le Festival de l'Humour, Ciné Été et la course de l'Ecureuil.

3.3.5 – PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 PAR DOMAINES D'ACTIVITES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (suite)

LE FINANCEMENT DES FOURRIERES ANIMALES

Le financement des fourrières animales est de 45 700 € en 2019 (contre 38 000 € en 2018), dont 39 700 € au titre de la convention avec la SPA de Brignais et 6 000 € de soutien au refuge de Gerbey.

LA CONTRIBUTION AU SERVICE INCENDIE

Elle s'élève à 2 760 000 € en 2019 (contre 2 751 000 € en 2018), dont :

- | | |
|---------------|-------------|
| - SDIS Isère | 2 435 000 € |
| - SDMIS Rhône | 325 000 € |

3.3.6 - LES AUTRES DEPENSES CENTRALISEES A CARACTERE GENERAL

Ces dépenses s'élèvent à 1 747 360 € en 2019 (contre 1 696 300 € en 2018).

On trouve ici :

- l'administration générale et les autres dépenses centralisées 647 760 €
- l'assemblée communautaire 398 000 €
- la communication 325 000 €
- l'informatique et le système d'information 376 600 €

Dans les dépenses d'administration générale on trouve les assurances (375 800 €) et des charges diverses centralisées (affranchissement, fournitures, réceptions, études, honoraires, impression, etc.).

Le budget de l'assemblée communautaire concerne les indemnités des élus (ainsi que la cotisation patronale afférente) et des dépenses diverses (missions, formation, soutien à l'amicale des élus).

Le budget de la communication se décompose en 2 parties :

- la communication institutionnelle (221 500 € en 2019 contre 208 000 € en 2018) qui comprend le magazine Agglo Mag, l'édition des rapports d'activités et divers supports ou évènements d'ordre institutionnel,
- la communication liée aux actions dans les différents domaines de compétences de Vienne Condrieu Agglomération (103 500 €, montant identique à 2018).

Le budget de fonctionnement de l'informatique est de 376 600 € en 2019 (contre 345 800 € en 2018). Il s'agit à la fois des dépenses de maintenance des postes et du réseau, des licences, des copieurs et des dépenses de télécommunication.

LE FONCTIONNEMENT DES BUDGETS ANNEXES

4 - Les transports et déplacements

5 - L'immobilier d'entreprises

6 - Les zones économiques

7 - La base de loisirs de Condrieu

8 - L'assainissement

4 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement des transports se présente synthétiquement comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Versement transport	4 320 000 €	• Financement DSP transports urbains	6 580 000 €
• Financement transports scolaires	5 704 000 €	• Entretien réseau et billettique transports urbains	125 000 €
• Recettes modes doux de déplacement	16 000 €	• Transports scolaires (lignes interurbaines)	2 948 500 €
• Recettes exploitation diverses	58 000 €	• Modes doux de déplacement	92 800 €
• Subventions équilibre du budget principal	1 120 000 €	• Intermodalité des transports	57 000 €
		• Fonctionnement du service	423 700 €
		• Frais financiers	28 000 €
		• Dépenses diverses	5 000 €
S/Total recettes réelles.....	11 218 000 €	S/Total dépenses réelles.....	10 260 000 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions reçues	42 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	1 000 000 €
TOTAL RECETTES.....	11 260 000 €	TOTAL DEPENSES.....	11 260 000 €

Rappelons que le budget annexe des transports et déplacements regroupe les activités suivantes :

- l'exploitation des transports urbains et interurbains,
- le service des transports scolaires,
- la politique en faveur des modes doux de déplacements.

Ce budget est financé par :

- le produit du versement transport acquitté par les entreprises de plus de 11 salariés,
- les participations des départements de l'Isère et du Rhône, ainsi que la DGD de l'Etat, pour le financement des transports scolaires,
- quelques recettes diverses d'exploitation,
- la subvention d'équilibre du budget principal

Le budget des transports et déplacements s'élève à 11 260 000 € (contre 8 350 000 € en 2018). Il intègre la prise de compétence des transports scolaires sur les communes de l'ex Région de Condrieu, qui ne figurait pas encore au BP 2018.

Une provision de 200 000 € est incluse dans ce budget. Elle permettra le financement des ajustements à intervenir sur la DSP en cours (coefficients d'actualisation annuels) et d'actions nouvelles en matière de transport à la demande.

5 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de l'immobilier d'entreprises se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Loyers et charges	351 700 €	• Charges de gestion à caractère général	264 300 €
• Produits exceptionnels	0 €	• Charges exceptionnelles	0 €
• Subvention équilibre du budget principal	177 600 €	• Intérêts de la dette	16 000 €
S/Total recettes réelles.....	529 300 €	S/Total dépenses réelles.....	280 300 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions reçues	16 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	265 000 €
		• Op. d'ordre virement	0 €
TOTAL RECETTES.....	545 300 €	TOTAL DEPENSES.....	545 300 €

Ce budget annexe prend en compte les charges de gestion des bâtiments à vocation économique :

- du site de Saint-Germain : bâtiment Orion, hôtel d'entreprises Ellipse, pépinière Antarès, site ex-EDF rue Denfert Rochereau,
- du site « Clé du Rhône » sur la zone du Trye.

6 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ZONES ECONOMIQUES

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement des zones économiques se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Ventes de terrains	935 000 €	• Etudes, travaux et acquisitions foncières	892 000 €
• Subvention équilibre budget principal	48 100 €	• Taxes foncières	48 100 €
S/Total Recettes réelles.....	983 100 €	S/Total Dépenses réelles.....	940 100 €
• Op. d'ordre entrées de stock	892 000 €	• Op. d'ordre sorties de stock	935 000 €
TOTAL RECETTES.....	1 875 100 €	TOTAL DEPENSES.....	1 875 100 €

Ce budget obéit à une comptabilité de stocks avec de nombreuses écritures d'ordre.

Ainsi les études et travaux sont d'abord comptabilisés sous forme de « mouvements réels » en section de fonctionnement, avant d'être transférés en investissement par le jeu des entrées / sorties de stocks.

Au BP 2019, ce budget prévoit 892 000 € d'études, travaux et acquisitions foncières pour l'aménagement de diverses zones se détaillant comme suit :

- Espace Saint-Germain 5 000 €
- Zone de la Noyerée à Luzinay 50 000 €
- Zone du Rocher à Estrablin 50 000 €
- Zone de Monplaisir à Pont-Evêque 10 000 €
- Zone du Plateau à Trèves 345 000 €
- Zone du Chalet à Echaldas 32 000 €
- Opération foncière zone du barrage 400 000 €

L'ensemble est financé par des cessions de terrains.

7 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU

Le budget de fonctionnement de la base de loisirs de Condrieu se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Redevance versée par le fermier	9 000 €	• Charges de gestion à caractère général	58 800 €
• Subvention d'équilibre du budget principal	137 800 €	• Intérêts de la dette	15 000 €
S/Total recettes réelles.....	146 800 €	S/Total dépenses réelles.....	73 800 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions	54 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	96 500 €
		• Op. d'ordre virement	30 500 €
TOTAL RECETTES.....	200 800 €	TOTAL DEPENSES.....	200 800 €

Ce budget annexe, créé en 2018 suite à la dissolution du SYRIPEL et à la reprise de la base de loisirs par Vienne Condrieu Agglomération, est géré en délégation de service public.

8 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget de fonctionnement de l'assainissement se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Produit redevance assainissement collectif	4 768 000€	• Charges de gestion à caractère général	2 227 300 €
• Produit redevance assainissement non collectif	78 000€	• Dépenses de personnel	1 514 100 €
• Produit PFAC (participation au financement assainissement collectif)	500 000 €	• Autres charges de gestion courante	205 000 €
• Redevance rejets non domestiques	244 000 €	• Intérêts de la dette	589 000 €
• Subventions Agence de l'eau	220 000 €	• Charges exceptionnelles et divers	36 000 €
• Aides Agence de l'eau sur SPANC	37 000 €		
• Contribution eaux pluviales (budget principal)	237 000 €		
• Vente de gaz (STEP)	300 000 €		
• Recettes des conventions avec Ternay, Oytier-Saint-Oblas et le syndicat de Plaine Lafayette	320 000 €		
• Indemnisation sinistre	70 000 €		
S/Total recettes réelles.....	6 774 000 €	S/Total dépenses réelles.....	4 571 400 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions	556 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	2 624 000 €
		• Op. d'ordre virement	134 600 €
TOTAL RECETTES.....	7 330 000 €	TOTAL DEPENSES.....	7 330 000 €

Ce budget annexe porte sur le service industriel et commercial de l'assainissement. A ce titre il s'agit d'un budget annexe à autonomie financière qui est intégralement financé par ses ressources propres. Etant assujéti à la TVA, il est budgété en montants hors taxes.

Concernant les communes d'Echalas, Loire sur Rhône et Saint Romain en Gier, il est rappelé que le SYSEG exerce la compétence assainissement collectif et assainissement non collectif en lieu et place de Vienne Condrieu Agglomération.

Le SYSEG se finançant uniquement par les redevances perçues auprès des usagers, les dépenses ou recettes correspondant à ces communes n'apparaissent par conséquent pas dans le budget assainissement.

8 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT (suite)

Le budget d'assainissement 2018 était un budget de transition, élaboré en consolidant les différents budgets assainissement¹ existants sur le périmètre de Vienne Condrieu Agglomération.

Le budget 2019 est quant à lui représentatif de la réalité du service assainissement après la fusion. Il intègre ainsi les conséquences financières des décisions prises quant à la gestion du service assainissement sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, à savoir :

- L'impact de la reprise en régie des stations d'épuration de Chasse sur Rhône, Longes, Les Haies, Trèves et Meyssiez ;
- La nouvelle politique en matière de contrôle des SPANC, faisant suite aux délibérations du Conseil communautaire du 18 décembre.

Concernant les recettes de fonctionnement il convient de relever les points suivants :

- Les recettes de la redevance d'assainissement collectif sont en augmentation de + 139 000 € ce qui s'explique d'une part par la prise en compte des tarifs de l'assainissement votés pour l'année 2019 et d'autre part par l'impact de la reprise en régie de la station d'épuration de Chasse sur Rhône.
- Les recettes de la contribution eaux pluviales : suite à la décision du Conseil communautaire du 18 décembre 2018, les modalités de calcul et de ventilation de la contribution eaux pluviales versée par le budget principal ont été modifiées. Ainsi, le montant versé en fonctionnement est en augmentation de + 87 000 €.
- Les subventions de fonctionnement versées par l'Agence de l'eau : les primes d'épuration versées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sont en diminution de 185 000 €. En effet, le prélèvement effectué par l'Etat sur le budget des Agences de l'eau à compter de 2018 a conduit ces dernières à diminuer leurs aides.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les points suivants sont à remarquer :

- Les charges de gestion à caractère général sont en augmentation de + 251 000 €. Cette augmentation s'explique notamment par l'impact de la reprise en régie de la STEP de Chasse sur Rhône (+ 103 000 €) et une hausse prévue des dépenses d'électricité.
- Les charges de personnel sont en augmentation de + 112 000 € du fait de l'embauche prévue de 2 ETP supplémentaires et de l'augmentation structurelle de la masse salariale.
- Les dotations aux amortissements sont en augmentation de + 599 000 €. Elles intègrent en effet l'amortissement des travaux d'extension de la station d'épuration de Vienne Sud. Concernant ce poste de dépense, il convient de rappeler que la norme comptable s'appliquant au budget assainissement impose d'amortir toutes les dépenses d'investissement.

¹ Pour mémoire : budget régie, budget affermage, budgets des 4 syndicats dissous : SIASO, SYSTEPUR, SISEC, Rhône Gier, budgets de 8 communes de la CCRC et de Meyssiez.

9 -

L'INVESTISSEMENT

9.1 - L'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

(Investissements réels, hors opérations d'ordre et remboursement du capital de la dette)

LES INVESTISSEMENTS PAR BUDGETS

Budgets	Montants
Budget principal	14 063 000 €
Budget des transports et déplacements	3 287 000 €
Budget immobilier d'entreprises	915 000 €
Budget zones économiques	892 000 €
Budget assainissement	1 225 000 €
Budget base de loisirs de Condrieu	590 000 €
TOTAL dépenses investissement	20 972 000 €

LES INVESTISSEMENTS PAR DOMAINES D'INTERVENTION

Intitulés	Montants
▪ L'Economie et le tourisme	3 152 000 €
▪ L'aménagement et la rénovation urbaine	955 000 €
▪ Les transports et déplacements	3 287 000 €
▪ L'environnement et la gestion des déchets.....	1 908 000 €
▪ La voirie communautaire.....	6 050 000 €
▪ L'assainissement, les eaux pluviales et les rivières.....	2 395 000 €
▪ Les équipements sportifs et les piscines.....	480 000 €
▪ La petite enfance et la téléalarme.....	710 000 €
▪ La politique de l'habitat.....	1 050 000 €
▪ La maintenance du patrimoine, l'informatique et l'administration générale.....	985 000 €
TOTAL dépenses investissement	20 972 000 €

9.2 – L'INVESTISSEMENT – LES PRIORITES ET POINTS FORTS DU BUDGET 2019

En 2019, le budget d'investissement de Vienne Condrieu Agglomération trouve un bon équilibre dans sa répartition par domaines d'intervention comme l'atteste la présentation détaillée par opérations dans les pages suivantes.

Comme chaque année, l'ensemble des domaines d'intervention est servi. On relève néanmoins les points forts suivants :

- **Sur l'économie et le tourisme** : les crédits de paiement proposés en 2019 portent pour l'essentiel sur l'aménagement de zones économiques (principalement la zone du Plateau à Trèves), sur l'immobilier d'entreprises avec les opérations de relocalisation de la pépinière sur le site rue Denfert Rochereau et la réhabilitation du site logistique embranché de Saint-Romain-en-Gal. A cela s'ajoutent un premier crédit de paiement pour l'extension de la halte fluviale, un deuxième crédit de paiement pour la construction de la maison du Jazz et une dotation pour équiper la base de loisirs de Condrieu d'un water-jump. L'essentiel de ces opérations fait l'objet en recettes de financements externes importants de la région, des départements et de la CNR.
- **Sur l'aménagement du territoire** : une provision est proposée pour des interventions foncières qui préparent l'avenir sur divers sites et des crédits de paiement sont mis en place en application des engagements conventionnels conclus avec EPORA sur la reconversion du secteur Vienne Sévenne ou encore la rénovation urbaine de la Vallée de Gère.
- **Sur la voirie et les infrastructures** : le budget 2019 voit encore un effort soutenu pour accompagner les communes dans leurs opérations de requalification des espaces urbains et des centres villages. En même temps, nous poursuivrons les actions pour l'aménagement des pistes cyclables et les équipements de sécurité liés au PDU. A noter enfin les derniers crédits de paiement pour terminer l'opération « voie verte en encorbellement sur les quais » à Vienne.
- **Sur les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, les actions pour maîtriser les eaux de ruissellement et les rivières** : l'effort est poursuivi pour conduire la modernisation des réseaux conformément aux schémas directeurs approuvés par le Conseil communautaire et assurer la protection du territoire contre les phénomènes de crues. Toutefois, après l'achèvement de l'opération d'extension-modernisation de la station d'épuration de Vienne Sud, les crédits de paiement inscrit au BP 2019 sur l'assainissement ont été calibrés au plus près des actions engagées.
- **Sur la petite enfance** : en plus des programmes annuels relatifs au maintien à niveau des structures existantes et au renouvellement des équipements, le BP 2019 intègre un dernier crédit de paiement pour l'aménagement de la micro crèche de Moidieu-Détourbe et un premier crédit pour l'aménagement des crèches de Grain d'Aile et des Cèdres, afin d'accueillir en 2020 les haltes garderies de la Farandole et de l'Isle.
- **Sur les équipements sportifs** : l'essentiel des crédits porte sur des programmes annuels de maintien à niveau des équipements. A noter toutefois un premier crédit de paiement pour l'opération « plan piscine » sur le stade nautique de Saint-Romain-en-Gal (maîtrise d'œuvre).
- **Sur la gestion des déchets** : on retiendra la poursuite du déploiement des conteneurs enterrés, des travaux sur le quai de transfert de Saint-Alban et le renouvellement des matériels de collecte, en particulier l'acquisition d'un camion benne alimenté au gaz naturel pour véhicules (GNV).
- **Dans le domaine des transports** : les crédits portent sur le renouvellement du matériel roulant, en particulier l'acquisition de deux bus alimentés au GNV, la poursuite de l'opération « plateforme de mobilité territoriale », la mise en accessibilité des points d'arrêts et le programme d'action en faveur des modes doux de déplacement.

9.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINE D'INTERVENTION

L'économie et le tourisme 3 152 000 €
(contre 2 556 000 € en 2018)

L'essentiel des inscriptions concerne les opérations suivantes :

- L'aménagement de zones économiques..... 892 000 €
- Les études et aménagements sur zones existantes..... 10 000 €
- Le pôle tertiaire Saint-Germain..... 25 000 €
- L'immobilier d'entreprise..... 915 000 €
- Le soutien au commerce..... 70 000 €
- Les équipements Office de Tourisme..... 20 000 €
- Les interventions tourisme (soutien hébergements, aires camping-cars, signalétique)..... 80 000 €
- L'extension de la halte fluviale..... 100 000 €
- Le programme annuel de travaux sur la base de loisirs de Condrieu..... 130 000 €
- L'aménagement du water jump sur la base de loisirs de Condrieu..... 460 000 €
- Les aménagements Jazz à Vienne..... 50 000 €
- La maison du jazz..... 400 000 €

L'aménagement et la rénovation urbaine..... 955 000 €
(contre 590 000 € en 2018)

Les inscriptions en dépenses concernent les opérations suivantes :

- Les PLU des communes..... 300 000 €
- Les travaux sur nos réserves foncières et les acquisitions foncières..... 150 000 €
- Le portage foncier pour les communes..... 20 000 €
- L'aménagement Vienne Sévenne (cf. convention Epora)..... 295 000 €
- Le NPNRU Vallée de Gère..... 190 000 €

Les transports 3 287 000 €
(contre 3 783 000 € en 2018)

Dans ce domaine nous avons :

- Le renouvellement du matériel roulant et le maintien à niveau du réseau..... 926 000 €
- La poursuite de la mise en accessibilité..... 200 000 €
- La poursuite du programme d'action en faveur des modes doux..... 156 000 €
- La modernisation de la plate-forme de mobilité..... 1 600 000 €
- Des études et équipements divers..... 405 000 €

9.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINE D'INTERVENTION (suite)

L'environnement et la gestion des déchets 1 908 000 €
(contre 2 021 000 € en 2018)

Pour ce domaine nous avons :

- L'acquisition et le maintien à niveau des matériels de collecte.....450 000 €
- L'acquisition et le renouvellement des bacs..... 130 000 €
- L'aménagement des points d'apport volontaire.....100 000 €
- L'acquisition et le renouvellement des composteurs..... 15 000 €
- Le réaménagement et la modernisation des déchèteries..... 50 000 €
- Les grosses réparations sur déchèteries.....30 000 €
- La poursuite du déploiement des conteneurs enterrés..... 350 000 €
- Divers équipements..... 3 000 €
- Des travaux de réaménagement du quai de transfert de Saint-Alban..... 200 000 €
- La modernisation de l'éclairage public des communes (financement TEPCV)..... 580 000 €

La voirie communautaire et les infrastructures 6 050 000 €
(contre 5 961 000 € en 2018)

On retrouve ici les opérations suivantes :

- L'enveloppe « conventionnelle » travaux de voirie..... 2 300 000 €
- Les travaux de voirie sur fonds propres..... 1 900 000 €
- La requalification des voiries dans les zones économiques.....300 000 €
- La modernisation de l'éclairage public des zones économiques (programme TEPCV)..... 50 000 €
- Les participations aux aménagements de sécurité liés au PDU.....300 000 €
- L'aménagement de pistes cyclables..... 100 000 €
- La voie verte en encorbellement sur les quais à Vienne.....800 000 €
- La participation à l'échangeur Vienne Sud..... 53 000 €
- Les interventions diverses..... 7 000 €
- Le programme annuel de renouvellement des matériels de voirie.....240 000 €

9.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINE D'INTERVENTION (suite)

L'assainissement, les eaux pluviales et les rivières 2 395 000 €
(contre 6 343 000 € en 2018)

Les crédits inscrits en 2019 portent sur les investissements suivants :

- Les investissements sur réseaux secteur centre en régie..... 405 000 €
- Les investissements sur réseaux secteur nord en affermage..... 130 000 €
- Les investissements sur réseaux secteur est en affermage..... 330 000 €
- Les investissements sur les réseaux secteur ouest en régie..... 16 000 €
- Les investissements sur les réseaux secteur ouest en affermage..... 65 000 €
- Les investissements sur la station d'épuration des Haies..... 20 000 €
- Les investissements pour petits travaux divers..... 50 000 €
- Les équipements et matériels divers..... 209 000 €
- Sur le budget principal, les travaux et la contribution aux réseaux eaux pluviales..... 600 000 €
- Sur le budget principal, les travaux sur réseau eaux pluviales suite au sinistre bd Maupas 300 000 €
- Sur le budget principal, les travaux eaux de ruissellement et rivières..... 200 000 €
- Sur le budget principal, la participation au SyGR (contrat de rivière Gier) 70 000 €

Les équipements sportifs 480 000 €
(contre 1 464 000 € en 2018)

On trouve les opérations marquantes suivantes :

- Les travaux de maintien à niveau et les équipements des gymnases..... 100 000 €
- L'entretien et les aménagements du stand de tir de Reventin-Vaugris..... 35 000 €
- L'équipement et les travaux annuels pour les terrains de sports..... 20 000 €
- L'entretien du boulodrome et divers..... 25 000 €
- Le maintien à niveau des équipements nautiques..... 100 000 €
- Les études de réalisation du nouveau bassin au stade nautique de St Romain en Gal..... 200 000 €

La petite enfance et la téléalarme 710 000 €
(contre 480 000 € en 2018)

L'année 2019 comprend les crédits d'investissement suivants :

- Les travaux et aménagements de maintien à niveau des EAJE existants..... 180 000 €
- La micro crèche Moidieu-Détourbe..... 350 000 €
- Le regroupement des haltes garderies Isle aux enfants/Cèdres..... 30 000 €
- Le regroupement des haltes garderies Farandole/Grain d'aile..... 30 000 €
- Le programme annuel d'équipement du service téléalarme..... 120 000 €

9.3 - LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINE D'INTERVENTION (suite)

L'habitat 1 050 000 €
(contre 1 127 000 € en 2018)

Les crédits de paiement mis en place en 2019 se répartissent comme suit :

- Les subventions à la construction de logements locatifs sociaux.....200 000 €
- Les subventions à la réhabilitation de logements locatifs sociaux..... 344 000 €
- L'éco prime habitat..... 322 000 €
- Le soutien à la réhabilitation pour les propriétaires privés (OPAH ex-ViennAgglo)..... 50 000 €
- Les aides à la rénovation pour les propriétaires privés (PLH ex-CCRC)..... 23 000 €
- Les aides à la pierre sur programme NPNRU Vallée de Gère.....51 000 €
- Le programme annuel travaux de maintien à niveau aires d'accueil des gens du voyage.....60 000 €

La maintenance du patrimoine, l'informatique et l'administration générale..... 985 000 €
(contre 1 088 000 € en 2018)

Il s'agit principalement :

- De l'informatique de l'agglomération..... 351 000 €
- De l'informatique dans les écoles..... 149 000 €
- Du maintien à niveau des bâtiments administratifs et techniques, ainsi que du renouvellement des matériels..... 247 000 €
- Des travaux de mise en accessibilité des ERP.....20 000 €
- Du programme économies d'eau (subvention Agence de l'eau)..... 150 000 €
- Du maintien à niveau des sentiers..... 3 000 €
- De la signalétique du territoire..... 30 000 €
- Du renouvellement des outils de communication (site internet et banque d'images du territoire).....35 000 €

9.4- LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

La structure de financement de l'investissement se présente comme suit pour les différents budgets.

	Budget principal	Transports	Assainisst	Immobilier entreprises	Zones éco.	Base de loisirs	TOTAL
Subventions participations	2,304 M€	0,935 M€	0,353 M€	0,066 M€	/	0,158 M€	3,816 M€
Cessions, rembt d'avances	0,212 M€	/	/	/	0,892 M€	/	1,104 M€
Récupération de la TVA	1,604 M€	0,520 M€	/	/	/	/	2,124 M€
Autofinancement net	2,008 M€	0,823 M€	0,837 M€	0,079 M€	/	/	3,747 M€
Emprunt	7,935 M€	1,009 M€	0,035 M€	0,770 M€	/	0,432 M€	10,181 M€
TOTAL	14,063 M€	3,287 M€	1,225 M€	0,915 M€	0,892 M€	0,590 M€	20,972 M€

Commentaires :

- Le financement de l'investissement envisagé au BP 2019 conserve une structure bien équilibrée.
- Le recours à l'emprunt pour l'ensemble des budgets est limité à 10,2 M€ soit 49 % du financement des investissements. Il est sensiblement identique au BP 2018 (50 %).
- Il en est de même pour le budget principal où le recours à l'emprunt (7,9 M€) représente 56 % du financement des investissements (contre 57 % au BP 2018).
- On considère généralement que « l'autofinancement de l'investissement » est constitué de « l'épargne nette + le produit des cessions + la récupération de la TVA ».

Ainsi on constate que l'autofinancement représente 33,26 % du financement de l'investissement sur l'ensemble des budgets et 27,19 % du financement sur le seul budget principal.

10 - LA GESTION DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2019, la situation de l'endettement de Vienne Condrieu Agglomération est la suivante :

	Budget ppal	Transports	Immo. entrep.	Assainisst	Base de loisirs	TOTAL
Encours de la dette au 1/1/2018	34 600 621 €	1 430 538 €	974 689 €	20 178 795 €	456 490 €	57 641 134 €
Encours de la dette au 1/1/2019	35 930 145 €	1 299 649 €	724 452 €	19 129 805 €	387 550 €	57 471 601 €
Encours à taux fixe 2019	23 242 550 €	554 649 €	250 786 €	10 217 955 €	387 550 €	34 653 490 €
Encours à taux variable 2019	12 687 596 €	745 000 €	473 667 €	8 911 850 €	0 €	22 818 113 €
Annuité 2018	3 964 392 €	159 510 €	274 484 €	1 757 332 €	84 280 €	6 239 998 €
Annuité 2019 (prévisionnelle)	4 402 000 €	163 000 €	186 000 €	1 954 000€	88 000 €	6 793 000 €
Taux d'intérêt moyen 2019	1,98%	2,10%	2,16%	2,46%	3,62%	

Durée de remboursement (encours / épargne brute)						
	6 ans et 4 mois	1 an et 4 mois	2 ans et 11 mois	8 ans et 8 mois	5 ans et 4 mois	

Commentaires :

- Au 1^{er} janvier 2019, l'encours global de la dette de Vienne Condrieu Agglomération s'élève à 57,47 M€ contre 57,64 M€ au 1^{er} janvier 2018. La dette du budget principal est de 35,93 M€. En 2018, Vienne Condrieu Agglomération, aura remboursé 3,22 M€ de capital de sa dette existante et contracté 4,5 M€ d'emprunts nouveaux.
- Concernant l'assainissement, rappelons qu'une partie de cet encours de dette est « héritée » des syndicats dissous et des communes de l'ex-CCRC suite au transfert de compétences lors de la fusion.
- Vienne Condrieu Agglomération n'a pas dans son portefeuille d'emprunt à risque, indexé par exemple sur des taux de change. Son exposition au risque en taux est bien équilibrée entre les emprunts à taux fixe (60 % du total) et les emprunts à taux variable (40 % du total)
- Le coût de la dette est raisonnable car le taux d'intérêt moyen oscille entre 1,98 % à 3,62 % selon les budgets.
- Enfin, la durée du remboursement, qui est définie par le ratio « en cours de la dette/épargne brute » est également raisonnable puisqu'il est de 6 ans et 4 mois pour la dette du budget principal, et oscille entre 1 an et 4 mois pour le budget transports et 8 ans et 8 mois pour le budget assainissement.

Cette durée reste donc bien en deçà des 12 ans de remboursement qui constitue le seuil « critique » généralement admis pour les collectivités locales.

11 - LE BUDGET 2019 DE LA GESTION DES DECHETS (Etat annexe)

La gestion des déchets ménagers et assimilés ne donne pas lieu au plan réglementaire à l'établissement d'un budget annexe.

En revanche, la nomenclature comptable M14 fait obligation d'annexer au budget primitif un état spécial sur la TEOM qui retrace les dépenses et les recettes du service par comptes budgétaires. Ce document figure bien en annexe de l'état comptable du BP 2019.

La présentation qui est faite ici est conforme à cet état spécial mais elle s'attache, dans un esprit pédagogique, à faire connaître le budget de la gestion des déchets par grands postes de dépenses et de recettes.

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	10 841 000 €	TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT.....	10 841 000 €
1. Les dépenses d'exploitation du Service gestion des déchets.....	7 086 770 €	1. Les recettes d'exploitation du service.....	1 667 800 €
Locaux St Alban et autre dépenses.....	26 300 €	Redevance spéciale et tickets de déchèteries	530 500 €
Marchés de collecte OM à l'entreprise	1 335 000 €	Reventes de matériaux (déchèteries et coll sélect)	337 400 €
Marchés de collecte sélective à l'entreprise	350 000 €	Participation des éco organismes	799 900 €
Points d'apports volontaires Verre	126 670 €		
Points d'apports volontaires emballages	326 000 €		
Contrat OM marché de Vienne	60 000 €		
Collecte cartons des professionnels	6 600 €		
Points d'apports volontaires Papiers	65 500 €		
Porte à porte emballage	103 500 €		
Déchèteries	1 795 000 €		
CET post exploitation	110 400 €		
Traitement OM	2 483 000 €		
Contrats entretien des bacs et PAV	94 100 €		
Véhicules de collecte : carburant et entretien	204 700 €		
2. Les dépenses d'exploitation assurées par d'autres services.....	41 700 €	2. Produit de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères.....	9 160 000 €
La communication sur le tri	28 600 €		
La gestion des véhicules de service	13 100 €		
3. Les dépenses relatives aux ressources humaines.....	2 101 321 €		
4. Les dépenses d'administration générale affectées à la gestion des déchets.....	308 888 €		
5. Les intérêts de la dette.....	21 000 €		
Ex ViennAgglo	7 000 €		
Ex Syvrom	14 000 €		
6. La Dotation aux amortissements.....	554 821 €	3. Reprise sur subvention.....	13 200 €
Ex ViennAgglo	407 271 €	Ex Syvrom	7300
Ex Syvrom	97 550 €	Ex CCRC	5900
Ex CCRC	50 000 €		
7. Virement à la section d'investissement.....	726 500 €		

11 - LE BUDGET 2019 DE LA GESTION DES DECHETS (Etat annexe) (suite)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	1 463 200 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	1 463 200 €
1. Les Opérations d'investissement sur le service de collecte.....	1 245 000 €	1. Produit du FC-TVA.....	181 879 €
opé			
40 Progr annuel - grosses réparations et équipements OM	450 000 €		
38 Progr annuel - acquisition et renouvellement de bacs déchets	130 000 €		
39 Progr annuel - aménagement points apports volontaires	100 000 €		
37 Progr annuel - acquisition et renouvellement composteurs	15 000 €		
121 Déploiement de conteneurs enterrés	350 000 €		
181 Site quai de transfert St Alban	200 000 €		
182 CET post exploitation	0 €		
2. Les investissements concernant les déchèteries.....	80 000 €	2. Virement de la section de fonctionnement.....	726 500 €
41 Prog annuel grosses réparations et équipements déchèteries	30 000 €		
123 Opération de réaménagement et modernisation	50 000 €		
3. Remboursement du capital de la dette.....	125 000 €	3. Emprunt (affecté en 2019).....	0 €
Ex ViennAgglo	37 000 €		
Ex Syvrom	88 000 €		
4. Reprise sur subvention.....	13 200 €	4. La dotation aux amortissements.....	554 821 €

En 2019, le budget de la gestion des déchets est équilibré en dépenses et en recettes et s'élève à :

- 10 841 000 € en fonctionnement
- 1 463 200 € en investissement

Le financement de la gestion des déchets est assuré par ses ressources propres et ne nécessite pas de participation du budget général.

L'investissement est financé par l'autofinancement (fonds de compensation de la TVA, amortissement et virement).